

nique, J. Filon, St. Ephrem d'Upton, A. Lamoureux, St. Hugues, E. Blodeau, M. Végiaud et P. S. Gendron, de Ste. Rosalie, J. Henderson, J. Mallette, St. Liboire, F. Gauthier, T. Dupont, P. Larochelle, J. Migneault, A. Brien, F. Geoffrin, de St. Simon, comté de Bagot; L. Archambeault, Laprésentation, T. Tétrault, St. Charles, P. C. Phaneuf, St. Damase, A. Dallaire, St. Jules, comté de St. Hyacinthe; J. Fortin, St. George d'Iberville, comté d'Iberville; Jos. Daigle, de Belœil, comté de Verchères; B. Benoit, de St. Hubert, comté de Chambly; l'Hon. T. J. J. Loranger, M. P. P. pour le comté de Laprairie; L. Adam, Côteau du Lac, H. Dumesnil, Côteau Landing, comté de Soulanges; F. Lavoie, de St. Martin, comté de Laval; F. M. Ossaye, du Sault au Récollet, comté d'Hochelaga; E. Drouin, A. Paradis, G. Orépeau de St. Norbert d'Artabaska; J. T. LeBel, J. B. Richard, de Wotton, comté de Wolfe.

Le secrétaire donne lecture des lettres des délégués qui n'ont pu venir à St. Hyacinthe, vù l'état des chemins, ou pour autres causes, mais concourant entièrement dans les mesures qui seront adoptées par l'assemblée. Ce sont les lettres des délégués de St. Outhbert, comté de Berthier, du Cap St. Ignace, comté de Montmagny, de St. Roch de Richelieu, de St. Ours, comté de Richelieu et du comté des Deux-Montagnes.

M. le Président prend ensuite la parole et dans quelques mots appropriés à cette circonstance solennelle, démontre les avantages qui peuvent résulter de l'établissement d'une institution de Crédit Foncier et fait allusion à l'assemblée nombreuse du jour.

Après ces paroles, une discussion s'élève sur le mode que l'on doit adopter pour discuter les bases du bill. Les Honorables Sicotte et Loranger, MM. Boucherville, Ossaye et Wurtelle prennent tour à tour la parole.

Sur proposition de M. Wurtelle, secondé par M. G. H. Dumesnil, il est ensuite résolu: "Que les délégués soient maintenant invités de soumettre les projets qu'ils peuvent avoir préparés; que ces projets et ceux déjà soumis au Comité Central soient lus, et que les bases pour l'établissement d'une Banque de Crédit Foncier soient prises en considération. Adoptée.

Alors le secrétaire commence à donner à haute voix lecture, article par article, du Programme d'Etude, de G. de Boucherville, pour la formation d'une Banque Agricole Nationale, pour le Canada, et la discussion s'engage.

Art. 1. La première clause de ce Programme d'Etude est adoptée unanimement.

Art. 2. Au titre de la Banque, le mot "Nationale" est retranché.

Art. 3. L'Hon. Loranger, secondé par M. J. Pilon, fait motion: "Que la considération de la partie de la clause 3 qui a rapport à la nomination d'un contrôleur, soit remise pour être prise en considération avec la clause 31e.

Proposé par M. CHAMARD, secondé par M. OSSAYE, en amendement à la motion de l'Hon. Loranger: "Que l'organisation de la Banque Agricole se fasse comme celle des autres Banques, sans l'intervention du gouvernement."

Proposé par M. WURTELLE, en amendement,

secondé par M. O. OUELLETTE, que les mots suivants soient substitués à ceux de l'article 3 du Programme d'Etude: "Quand 50 personnes au moins auront signé une déclaration qu'elles ont décidé d'organiser la Banque et de prendre entre elles 1000 actions, une assemblée sera convoquée par 5 d'entre elles par lettre circulaire et par annonce insérée 2 fois dans la Gazette du Canada. L'avis de Convocation sera donné 30 jours avant le jour de l'Assemblée." Adopté sur division.

Art. 4. Il fut convenu qu'il n'y aurait pas moins de 5 et pas plus de 9 Directeurs de la Banque et 3 suppléants.

Art. 5. L'Hon. Loranger, secondé par M. Ouellette propose de substituer les mots suivants à l'article 5: "Que les directeurs seront choisis parmi les actionnaires permanents possédant au moins 10 actions." Adopté.

Art. 6. Cet article est adopté.

Art. 7. Dans cet article les mots, "avis au gouvernement," sont changés par "avis dans la Gazette du Canada."

M. Ls. Adam propose, secondé par M. J. Pilon, que le blanc de l'article 8 soit rempli par le mot "St. Hyacinthe."

Proposé en amendement par M. Wurtelle, secondé par M. O. Ouellette, que le blanc soit rempli par le mot "Montréal."

Le Dr. Boudreau, secondé par M. Dumais, propose en amendement: "Que le siège principal des opérations de la Banque Agricole du Bas-Canada soit fixé d'une manière permanente en la cité de Québec."

La division étant demandée, Québec réunit 6 voix contre 10, et Montréal 8 voix contre 7, le comté de St. Hyacinthe s'abstenant de voter.

A 6 heures, p. m., M. Wurtelle proposa, secondé par M. Richard, que la séance soit suspendue jusqu'à 7 p. m. Adopté.

SEANCE DU SOIR.

A l'ouverture de la séance, en l'absence de M. le Président, M. A. Papineau, Préfet du comté de St. Hyacinthe, est appelé à présider l'assemblée.

Art. 9. M. de Boucherville, secondé par M. Pilon, propose que les mots suivants soient substitués à la clause 9: "La Banque devra établir des agences ou succursales dans chaque district judiciaire, au chef-lieu, dans les 12 mois de son entrée en opération et pourra en établir dans chaque comté aussitôt qu'il sera convenable."

Art. 10. Le blanc de la clause 10 est rempli par le chiffre 3.

Art. 11. Il est convenu d'ajouter aux mots de l'article: "Sera remplie par un ou plusieurs suppléants," ceux "choisis par la direction."

Art. 12. L'article 12 est adopté.

Art. 13. Les derniers mots de cet article "l'assemblée pourra leur voter des récompenses," sont retranchés.

Les articles 14, 15, 16 et 17 sont adoptés sans discussion.

Opérations.

L'article 18 est adopté.

Art. 19. M. Wurtelle propose, secondé par M. Pilon, que les mots suivants soient substitués à l'article 19: "Que la Banque prêtera par somme de cent piastres ou par multiple de